

## À LIRE, SIGNER ET RETOURNER AVEC LE FORMULAIRE DE DEMANDE. INSCRIPTION

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter le programme d'intégration destiné aux enfants ayant des besoins particuliers, offert au camp de jour du CDP.

Depuis de nombreuses années, le Centre du Plateau s'engage à favoriser l'inclusion et l'accessibilité de son camp de jour pour les jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. À travers ses politiques et plans d'action, l'organisme travaille à offrir un accompagnement adapté, dans un environnement sécuritaire, bienveillant et respectueux.

Le présent guide vise à répondre aux principales questions des familles et à expliquer clairement les étapes du processus d'intégration. Notre objectif est d'assurer un accompagnement cohérent, équitable et de qualité pour chaque enfant.

Nous espérons que ces informations vous aideront à mieux comprendre le fonctionnement du programme et contribueront à rendre l'intégration de votre enfant au camp de jour plus simple et rassurante.

---

### COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CAMP DE JOUR « RÉGULIER » ET UN CAMP SPÉCIALISÉ.

L'accompagnement offert dans un camp de jour dit « régulier » ne convient malheureusement pas à tous les enfants. Certains ont besoin d'un milieu spécialisé, mieux adapté à leurs besoins et offrant un encadrement distinct.

Il existe plusieurs types de camps ou de services destinés aux enfants ayant des limitations fonctionnelles. Choisir le bon camp est essentiel pour s'assurer que votre enfant pourra évoluer dans un environnement qui lui convient vraiment.

Voici quelques repères pour vous guider dans votre choix :

#### **CAMP DE JOUR « RÉGULIER »**

Dans un camp de jour municipal comme celui du Centre du Plateau, la plupart des activités se déroulent à l'extérieur, souvent dans des parcs ou autres lieux publics non clôturés. Les groupes, composés de 15 enfants ou plus âgés entre 4 et 17 ans, se déplacent quotidiennement à pied et réalisent plusieurs sorties, soit à pied, soit en autobus.

Après une évaluation, certains enfants ayant des limitations fonctionnelles peuvent être intégrés au camp grâce à la mise en place d'accommodements ou la présence d'un accompagnateur. Le rôle de cet accompagnateur est d'aider l'enfant à participer aux activités du groupe, qui peuvent être adaptées au besoin.

Même si nous privilégions l'embauche d'étudiants ou de professionnels en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe (ex. : travail social, enseignement, adaptation scolaire), la majorité des accompagnateurs sont de jeunes animateurs âgés d'au moins 16 ans. Ils bénéficient d'une formation de base d'une durée minimale de sept heures en intervention. **Toutefois, ils ne sont pas des professionnels de la santé et ne dispensent ni soins médicaux ni services spécialisés.**

Ce type de camp est donc adapté aux enfants capables de fonctionner dans un groupe avec un soutien léger ou ponctuel et pouvant interagir dans les mêmes espaces que les autres.

## CAMP SPÉCIALISÉ

Les camps spécialisés ou services de répit estivaux (comme ceux d'Autisme Montréal ou du camp Papillon) disposent d'installations, de ressources humaines et d'une expertise que les camps réguliers n'ont généralement pas. Ils offrent un environnement entièrement pensé pour répondre aux besoins des participants :

- Infrastructures adaptées et accessibles personnel formé à intervenir en contexte spécialisé
- Présence d'infirmières ou de personnel médical
- Ratios réduits et ajustés
- Soins ou interventions spécialisés
- Plans individualisés basés sur les objectifs des parents et de l'école

Si votre enfant a besoin de soins particuliers, requiert une supervision spécialisée, a besoin d'un environnement très structuré ou présente des comportements pouvant compromettre sa sécurité (comme des risques fréquents de fugue), un camp spécialisé sera probablement plus approprié.

Ainsi, l'accompagnement en camp « régulier » ne convient pas à tous les enfants, et certains bénéficieront davantage d'un milieu conçu spécifiquement pour leur réalité.

**Pour explorer les options disponibles :**

- [Recherche de camps | Association des camps du Québec](#)
- [Liste des camps spécialisés proposée par Autisme Montréal](#)

---

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Tous les critères suivants doivent être respectés obligatoirement pour qu'une demande soit analysée :

- ✓ Être âgé de 5 à 17 ans;
- ✓ Être un enfant ayant des besoins particuliers et ayant besoin d'accommodement ou d'accompagnement;

Afin de circonscrire plus précisément la clientèle visée, la définition de « personne handicapée » retenue est celle proposée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui se lit comme suit :

« Au sens de la Charte, le handicap inclut les limitations physiques, mentales ou psychologiques d'une personne. Les handicaps suivants ont été reconnus comme étant protégés par la Charte:

- Les malformations physiques congénitales, le diabète, l'épilepsie, les allergies, l'asthme, le cancer, les troubles du langage et toute autre condition physique ou sensorimotrice;
  - Les troubles de comportement, les problèmes d'anxiété, le trouble du spectre de l'autisme et toute autre condition neurologique ou psychologique;
  - Handicaps épisodiques ou temporaires, par exemple liés à une fracture de la jambe. »
- ✓ Transmettre le formulaire à la responsable du programme d'intégration du camp de jour **au plus tard, le 1<sup>er</sup> mai 2026**.
  - Tous les champs du formulaire de demande d'intégration, notamment la section « ressources de l'enfant », doivent être remplis. **Un formulaire incomplet ne sera pas analysé.**

**Prendre note que la demande d'accompagnement et d'intégration n'est pas une inscription au camp de jour.**

## L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Un comité, composé de représentants de l'organisme, procédera à l'analyse des demandes d'inscription des enfants présentant des besoins particuliers. Selon la nature de certaines situations, le comité pourra solliciter l'expertise de professionnels spécialisés du territoire.

L'étude des dossiers vise à s'assurer que l'enfant est en mesure de s'intégrer au camp de jour, dans le respect de la mission et des objectifs du programme, et à déterminer s'il satisfait, ou peut satisfaire, aux seuils minimaux d'intégration établis.

- S'assure de l'admissibilité de l'enfant au programme;
- Évalue l'intérêt et la capacité de l'enfant à participer à la vie d'un groupe de plus de 15 enfants avec le soutien d'un accompagnement réalisé par un jeune d'au minimum 16 ans;
- S'assure que l'offre du camp de jour sera une expérience positive et valorisante pour l'enfant;
- Détermine le type de service adéquat pour l'enfant (ratio d'accompagnement allant de 1/1, 1/2, 1/3, si approprié)
- Le cas échéant, propose des mesures d'accommodement (exemples : accueil progressif, journées écourtées, objet réconfortant, moments de pause prévus...).

Une fois l'analyse de la demande terminée, un membre du comité communiquera avec la personne responsable de l'enfant afin de l'informer de la décision prise. Il est très important de tenir compte que les membres du comité font tout en leur pouvoir pour assurer une place de choix à votre enfant, mais il se peut qu'ils soient dans l'impossibilité d'y arriver ou simplement qu'ils ne puissent vous offrir votre place de choix.

### **La procédure en cas de contrainte excessive**

Prenez-note que si le Centre du Plateau démontre objectivement que TOUS les accommodements possibles entraîneraient une contrainte excessive pour le camp de jour, il sera alors possible qu'il doive refuser la demande d'inscription de votre enfant.

### **Une contrainte peut être qualifiée d'excessive lorsque l'accommodement demandé entraîne :**

- Une dépense importante ou excessive pour le camp de jour (par exemple des travaux de rénovation majeurs pour lesquels vous n'avez pas de financement externe et dont les coûts dépassent le budget du camp);
- Une entrave réelle au fonctionnement du camp de jour;
- Une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui (l'enfant, le personnel, les autres enfants). Le respect et la compréhension de chacun est un élément essentiel à privilégier.

### **Code de vie**

Tous les règlements, le code de vie et le système d'avis régissant le camp de jour s'appliquent uniformément à l'ensemble des participantes et des participants. Les informations à cet effet sont présentées dans le Guide des parents, disponible sur le site web de l'organisme.

## À LIRE, SIGNER ET RETOURNER AVEC LE FORMULAIRE DE DEMANDE.

Veillez noter que le nombre de ressources d'accompagnement disponibles chaque semaine est limité. Celles-ci seront attribuées en fonction du niveau de besoins de chaque enfant ainsi que de l'ordre de réception des inscriptions.

Lorsque votre demande d'admissibilité sera acceptée, une confirmation de la prise en charge vous sera transmise par courriel ou par téléphone, accompagnée des mesures prévues (outils, accommodements ou accompagnement spécifique). Si un accompagnement est requis, le nombre de semaines accordées sera déterminé en fonction des ressources disponibles.

Aucune inscription ne pourra être finalisée tant que le formulaire d'intégration n'aura pas été dûment rempli et, le cas échéant, que le formulaire de l'intervenant demandé n'aura pas été reçu. Vous devrez également créer un compte familial sur la plateforme Amilia du Centre du Plateau.

L'inscription aux semaines accordées sera effectuée manuellement par la responsable du programme d'intégration. Vous serez ensuite contacté(e) afin de procéder au paiement.

**Ceci n'est pas le formulaire d'inscription au camp de jour.**

**Veillez indiquer les semaines auxquelles votre enfant serait disponible pour participer à notre camp de jour : (toutes les semaines sont du lundi au vendredi de 9 h à 16 h). PRENEZ-NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE CAMP LE 1<sup>er</sup> JUILLET.**

### HORAIRE DU CAMP DE JOUR - Lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Semaine 1</b>   25 et 26 juin        | <input type="checkbox"/> <b>Semaine 5</b>   20 au 24 juillet |
| <input type="checkbox"/> <b>Semaine 2</b>   29 juin au 3 juillet | <input type="checkbox"/> <b>Semaine 6</b>   27 au 31 juillet |
| <input type="checkbox"/> <b>Semaine 3</b>   6 au 10 juillet      | <input type="checkbox"/> <b>Semaine 7</b>   3 au 7 août      |
| <input type="checkbox"/> <b>Semaine 4</b>   13 au 17 juillet     | <input type="checkbox"/> <b>Semaine 8</b>   10 au 14 août    |

### HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

LUNDI AU VENDREDI 7h à 9h / 16h à 18h

Un service de garde optionnel et/ou un camp avec spécialités peuvent être offerts moyennant des frais supplémentaires aux droits d'inscription de base, pour les enfants capables de fonctionner selon un ratio minimal de 1 pour 5 (un animateur pour cinq enfants).

**Les horaires peuvent être modifiés en fonction des journées de sortie ou du groupe d'âge.**

### Signer et retourner avec le formulaire de demande.

J'ai lu, j'ai compris et j'accepte les conditions du Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour du Centre du Plateau mentionnées dans la présente fiche explicative.

---

NOM DU PARENT OU DU TUTEUR

---

SIGNATURE DU PARENT OU DU TUTEUR

DATE